



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 22 octobre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 2
Absente : 1
Absents excusés : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois d'octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Chambon, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mme Angélique Peintre, Maire. Le quorum est atteint.

Présents : Mme Angélique Peintre (Présidente), M. Pascal Maginot, M. Jean-Jacques Jacquemet, Mme Marie-Madeleine Poirier, Mme Sandrine Frère, Mme Séverine Blay, Mme Pauline Alaphilippe, Mme Aurélie Rouffignac et Mme Yvonne Fèvre.

Absents excusés :

M. Frédéric Moineau.
M. Philippe Pissot a donné pouvoir à Mme Angélique Peintre.
M. Michaël Billaud a donné pouvoir à M. Jean-Jacques Jacquemet.
M. André Verriest.

Absente : Mme Evelyne de Monte.

Secrétaire de séance : Mme Pauline Alaphilippe

Coût prévisionnel et plan de financement de la rénovation de la bibliothèque

Date de convocation
17/10/2025

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Date d'affichage
24/10/2025

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Considérant le rappel par Madame le Maire du projet de rénovation de la bibliothèque ; que le coût prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT
Aménagement de la salle	11 581, 57 €
Installation d'une pompe à chaleur	13 455, 05 €
Présentoir mural	812, 00 €
Aménagement (suite)	649, 70 €
Panorama mural	199, 00 €
Montant subventionnable	26 664, 15 €



Considérant qu'il y a lieu d'établir le plan de financement suivant :

Financeurs	Base	Montant HT	Intervention
CD17	26 664, 15 €	7 999, 25 €	30,00 %
DETR	26 664, 15 €	5 332, 83 €	20,00 %
Restant à charge		13 332, 08 €	
Fonds de concours	13 332, 08 €	6 666, 04 €	50,00 %
Autofinancement	13 332, 08 €	6 666, 04 €	50,00 %
Coût HT :		26 664, 15 €	

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil, après en avoir délibéré,

Décide

à l'unanimité,

- 1°) de valider le coût prévisionnel et le plan de financement de la rénovation de la bibliothèque tels que présentés dans la présente délibération ;
- 2°) de demander aux partenaires institutionnels visés dans le plan de financement les subventions adéquates ;
- 3°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

➤ **Vote** : Tous pour (11).

Fait à Chambon,
Le Maire,
Angélique Peintre



Le secrétaire de séance,
Pauline Alaphilippe

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers, par voie postale à l'adresse : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers Cedex ou via l'application télé-recours par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication>, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme.

La présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est transmise au représentant de l'Etat dans le département, Monsieur Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime.

Ampliation est transmise au responsable du service de gestion comptable de Ferrières d'Aunis, Monsieur Christophe Borg, à la présidente du conseil départemental de la Charente-Maritime, Madame Sylvie Marcilly et au président de la communauté de communes, Aunis Sud, Jean Gorioux.

